

Si tu avais
un handicap,
tu le déclarerais ?

C'est
déjà fait !



**LE HANDICAP
TOUS CONCERNÉS**

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

Que votre handicap soit visible ou non, connu de vos collègues ou non,
la déclaration est une démarche simple et confidentielle pour bénéficier de conditions de travail adaptées.
Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/handicap-tous-concernes



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Et alors
ce 1^{er} jour,
ça s'est passé
comment ?

Avec mon
recrutement au
titre du handicap,
tout était prévu.



**LE HANDICAP
TOUS CONCERNÉS**

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

Vous avez des compétences ? Déclarer votre handicap dès la candidature, pour bénéficier de conditions de recrutement et de travail adaptées dès le 1^{er} jour, c'est simple et confidentiel. Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/handicap-tous-concernes



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Ça y est,
tu as déclaré
ton handicap ?

Oui.
À ton tour
maintenant !



**LE HANDICAP
TOUS CONCERNÉS**

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

Parce que chaque déclaration est un pas de plus pour changer les mentalités.
Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/handicap-tous-concernes



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Et si ça devenait **encore plus handicapant** ?

Avoir déclaré son handicap **simplifie beaucoup les choses...**

**LE HANDICAP
TOUS CONCERNÉS**

**LE HANDICAP
TOUS CONCERNÉS**

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

Déclarer une maladie ou un traitement avant qu'il ne devienne invalidant permet d'adapter vos conditions de travail, temporairement ou à plus long terme. Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/handicap-tous-concernes



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE